

CHAMPIONNATS D'ILE DE FRANCE D'EPREUVES COMBINEES

Benjamin(es)s, Minimes (garçons et filles)

Samedi 26 Mars et dimanche 27 mars 2022 à Eaubonne

Epreuves :

- **Samedi 26 mars 2022**
 - **Tétrathlon Benjamins** : 50m haies – Perche ou Longueur – Poids – 1000 m
 - **Tétrathlon Benjamins** : 50m haies – Hauteur – Poids – 1000 m
- **Dimanche 27 mars 2022**
 - **Pentathlon Minimes masculins** : 50m haies – Hauteur – Poids – Perche ou Longueur – 1000 m
 - **Pentathlon Minimes Filles** : 50m haies – Hauteur – Poids – Longueur – 1000 m

La hauteur des haies sera de 0,65 cm pour les Benjamins et Benjamins.

Date limite de réalisation des performances : dimanche 13 mars 2022.

Qualifications :

Les **qualifications seront effectuées au bilan** et non plus sur engagements par les clubs. Ces qualifications seront effectuées le mardi 15 mars 2022 et mises en ligne sur le site internet LIFA au plus tard le mercredi 16 mars 2022.

Le nombre d'athlètes sélectionnés sera de 45 par catégorie, mais en masculins, un groupe « perche » sera constitué de 15 athlètes maximum, indépendamment de ceux qualifiés pour le groupe « longueur ».

Qualifications exceptionnelles :

Si l'athlète n'a pas fait de tetrathlon ou de pentathlon, un formulaire spécifique devra être rempli et envoyé à la ligue avant le lundi 14 mars 2022 à 12 heures. Un **minimum de 4 performances correspondantes aux épreuves** devra être clairement indiqué. Epreuves qui devront avoir été réalisées depuis le 1^{er} novembre 2021 et qui devront correspondre à celles des tétrathlons ou pentathlons.

Les formulaires sont en ligne sur le site internet de la LIFA, rubrique « compétitions » puis calendrier et règlements

Qualification :

Dans chaque catégorie, sont institués des minima D (qualification directe).

Cette méthode permet aux athlètes qui ont réalisés les minima directs de savoir qu'ils sont qualifiés et ce avant la date de parution de la liste des qualifiés sur le site internet de la LIFA.

Dans chaque catégorie, sont institués des performances planchers en dessous desquelles, les athlètes ne pourront être qualifiés.

	Benjamins	Benjamins	Minimes G	Minimes F
Minima D	1 400 pts	1 550 pts	2 350 pts	2 400 pts
Performances planchers	1 000 pts	1 100 pts	1 400 pts	1 500 pts

Désengagement :

Tout athlète qualifié et déclarant forfait, devra être désengagé avant

le lundi 21 mars 2022,

afin de pouvoir proposer une qualification à des athlètes figurant sur liste d'attente.

Les désengagements se font directement sur internet jusqu'à la date fixée

